Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20191203-2019_131B-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 3 décembre 2019

N° 2019-131B

Référence écriture délib : PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 9
Votes pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 3 décembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion du château Ségure à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : Mme BEYRIE Maryse, MM CARRERE Philippe, CARTAN Olivier, DUBARRY Jean-Bertrand, DUBERNARD Alain, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël, MIR Jean-Henri, MOUNIQ Jean

Absent excusé : M. ROTGE Gilbert

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que l'Eco organisme Eco-Mobilier prend en charge la collecte et la valorisation des déchets d'éléments d'ameublement sur les déchetteries de Bordères-Louron et de Saint Lary Soulan avec compensation financière pour la collectivité ; deux contrats ayant été signés en 2017 et 2018.

Eco-mobilier propose la signature d'un nouveau contrat pour le mobilier usager (CTMU) sur la période 2019-2023.
A la différence des années précédentes, ce contrat est dématérialisé et devra être signé par le Président de la CCAL électroniquement.

OBJET : Contrat Eco-mobilier CTMU 2019-2023

La signature électronique du Président déclenchera l'activation de la campagne de déclaration 2019.

Monsieur le président propose à l'assemblée d'accepter les termes du contrat et sa signature électronique pour la période 2019-2023.

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents, le bureau communautaire :

- Décide de valider les termes du contrat tel qu'exposé par Monsieur Le Président ;

- Prend acte de la forme dématérialisée de ce nouveau contrat ;

Envoyé en préfecture le 05/12/2019
Reçu en préfecture le 05/12/2019
Affiché le
ID : 065-246500573-20191203-2019_131B-DE

- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU